



PROCÈS-VERBAL N°3

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 21 octobre 2025

Présent(s) : Jean Marc DENIS
Clément LAWSON
Arezki HAMZA
Patrick ALEXANDRE
Mickael MAETZ
Jean Claude ORTUNO
Mahé DJELLAL
Lucas JEAN LOUIS DIT MONTO

Excusé(s) :

Assistant : Nicolas VOYANT
Mickael MAURY
Julie GUIBERT
Thomas BLIN

DISTRICT DES HAUTS-DE-SEINE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

RUEIL MALMAISON - STADE DU PARC N° 4 - NNI 920630204

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 30/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 09/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la CRTIS du 30/09/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AAC

La CRTIS constate l'absence des tests in situ décennaux.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 30/03/2026.

CHATENAY MALABRY - STADE PITRAY OLIER N° 1 - NNI 920190301

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 11/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 SYN du 08/10/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la CRTIS du 03/10/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AAC

La Commission constate les non-conformités mineures suivantes :

- L'absence des tests in situ décennaux.
- La dégradation de la main courante.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 30/03/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

ANTONY - Stade De La Croix De Berny N° 1 - NNI 920020201

Cette installation est classée en niveau T4 PN jusqu'au 19/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T4 SYN du 12/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la CRTIS 25/09/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S .

- Plan de masse.
- Plan de l'aire de jeu.
- Plan des vestiaires

La Commission constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...
- Absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T4 SYN Prov jusqu'au 25/03/2026.

1.4 Avis préalable

LEVALLOIS PERRET - STADE DIDIER DROGBA - NNI 920440101

Cette installation est classée en niveau T6 SYN jusqu'au 01/09/2027.

Reprise de dossier suite à la décision de la CRTIS du 16/05/2025.

Suite à la relecture des différents documents transmis, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en T6 SYN

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ANTONY - Stade De La Croix De Berny N° 1 - NNI 920020201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 30/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 signée par le propriétaire le 25/09/2025.

Au regard des éléments transmis :

- APE Favorable du 25/04/2025
- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 309 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.66
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.77

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 21/10/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

MAROLLES EN HUREPOIX - Stade Norbert Batigne N° 3 - NNI 913760103

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 11/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 25/03/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la CRTIS du 25/08/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de masse
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La CRTIS constate la non-conformité majeure suivante (pour un changement de Niveau T5) :

- Les dimensions de l'aire de jeu sont de 100 x 60 m au lieu de 105 x 68 m (Art. 3.2.1)

La CRTIS constate les non-conformités mineures suivantes (pour un Niveau T6) :

- Absence de main courante (Art. 6.6)

La CRTIS constate la non-conformité mineure suivante (tous Niveaux) :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribune et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Au regard des éléments transmis de la non-conformité majeure et dans l'attente de la levée des non-conformités mineures , la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 21/04/2026.

FLEURY MEROGIS - STADE LASCOMBE - NNI 912350201

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 01/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN du 15/07/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la CRTIS du 02/09/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de coupe
- Plan de l'aire de jeu

La CRTIS constate les non conformités mineures suivantes :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...
- Absence des tests in situ décennaux.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 01/04/2026.

ETAMPES - STADE JEAN LALOYEAU - NNI 912230201

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 27/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN suite à l'agrandissement du terrain du 29/08/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la CRTIS du 03/09/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de masse

La Commission constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribune et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...
- Absence du Plan des vestiaires
- Absence du Plan de l'aire de jeu
- Absence du Plan des tribunes

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 30/03/2026.

EGLY - Stade François Faillu N° 1 - NNI 912070101

Cette installation sportive est classée en niveau T5 PN jusqu'au 07/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 11/09/2025 et des documents transmission :

- Rapport de visite du 30/09/2025 effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S.

La CRTIS constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribune et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...
- Absence du Plan de l'aire de jeu
- Absence du Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 21/04/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

ORSAY - Stade Municipal N° 2 - NNI 914710102

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 28/11/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN suite à la réfection du terrain synthétique du 05/08/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23/09/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de l'aire de jeu
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité

La CRTIS constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absences des Tests in situ initiaux
- Absence du Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN Prov jusqu'au 28/05/2026.

PARAY VIEILLE POSTE - Stade Pierre De Coubertin N° 2 - NNI 914790202

Cette installation sportive était classée en niveau T7 Stabilisé jusqu'au 28/03/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 05/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30/09/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S. .
- Plan de masse.
- Plan de l'aire de jeu.
- Plan des vestiaires

La CRTIS constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...
- Absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN Prov jusqu'au 23/03/2026.

IGNY - Complexe Sportif Des Bois Brûlés N° 2 - NNI 913120102

Cette installation sportive est classée en niveau T5 Stabilisé jusqu'au 10/05/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 01/10/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 14/10/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AOP

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La CRTIS constate l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la transmission des tests , la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN Prov jusqu'au 10/04/2026.

OLLAINVILLE - Stade De L' Orangerie N° 2 - NNI 914610102

Cette installation sportive est classée en niveau T5 PN jusqu'au 12/03/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 12/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30/09/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de masse
- Plan des vestiaires

La CRTIS constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribune et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...
- Absence des tests in situ initiaux
- Absence d'un plan du terrain

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités , la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN Prov jusqu'au 30/03/2026.

PARAY VIEILLE POSTE - Stade Pierre De Coubertin N° 1 - NNI 914790201

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 16/09/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN suite à la réflexion de la pelouse synthétique du 05/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17/09/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S. .
- Plan de masse.
- Plan de l'aire de jeu.

La CRTIS constate l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN Prov jusqu'au 25/03/2026.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

PARAY VIEILLE POSTE - Stade Pierre De Coubertin N° 1 - NNI 914790201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 29/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/09/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- APE favorable du 28/02/2025
- Etude d'éclairage du 17/02/2025
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 134 Lux (E6 min 150 Lux)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.75

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 29/09/2029.

PARAY VIEILLE POSTE - Stade Pierre De Coubertin N° 2 - NNI 914790202

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 09/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/09/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- APE Favorable du 28/02/2025
- Etude d'éclairage du 17/02/2025
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 197 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.3 (E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.61

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/10/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

PARIS - STADE ÉLISABETH - NNI 751140101

Cette installation sportive était classée en niveau T6 SYN jusqu'au 01/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 03/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 08/09/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan des vestiaires
- AAC

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- Main courante non continue
- Absence des tests insitu initiaux

La Commission demande de laisser dégagées les zones de sécurités pendant les matchs.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T6 SYN Prov jusqu'au 30/03/2026.

PARIS - Gymnase Elisabeth - NNI 751149902

Cette installation sportive était classée en niveau FUTSAL 4 jusqu'au 03/03/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 28/08/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 24/09/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de masse
- AAC

La Commission précise que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser : tous les tracés spécifiques futsal (points de réparations, quarts de cercle corner, zone de remplacement et rond central, marques à 5 m du point des 10 m de réparation, marques à 5 m de la surface de coin), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

La CRTIS constate l'absence du plan du gymnase

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 21/10/2035.

PARIS - STADE DE LA TOUR AUX PARACHUTES - NNI 751130401

Cette installation sportive est classée en niveau T6 SYN jusqu'au 19/10/2025.

Installation visitée par M. ALEXANDRE le 13/10/2025.

La Commission constate que le terrain présente un danger pour les acteurs du jeu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S retire cette installation du classement jusqu'à réparation de la moquette synthétique.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT SEINE ET MARNE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CHEVRY COSSIGNY - STADE DIDIER MOUNIER 2 - NNI 771140102

Reprise de dossier suite à la décision de la CRTIS du 09/09/2025.

La Commission accuse réception de la levée de la non-conformité "Perche arrière but endommagée" en date du 06/10/2025 et propose un classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 21/10/2035.

BUSSY ST GEORGES - STADE MAURICE HERZOG 2 - NNI 770580202

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 25/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 du 03/10/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30/09/2025 effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Tests in situ décennaux

La CRTIS constate la non-conformité majeure suivante :

- Zone de sécurité inférieure à 2.50m

Elle constate que la zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3). Elle précise qu'une demande de classement en Niveau Travaux (T5 SYN) pourra être étudiée à réception d'un descriptif des travaux de mise en conformité de la zone de sécurité, d'un plan projet (ex : réduction des dimensions de l'aire de jeu) et d'un échéancier.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S suspend sa décision de classement de cette installation.

FONTAINEBLEAU - STADE PHILIPPE MAHUT 2 - NNI 771860102

Reprise de dossier suite à la décision de la CRTIS du 24/09/2024.

La Commission accuse réception des tests in situ initiaux en date du 05/09/2025 et propose un classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 14/09/2034.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

CRECY LA CHAPELLE - STADE JEAN PERICHON - NNI 771420101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage (27/11/2024)
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 10/10/2025
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 18 m
- 8 projecteurs AAA-LUX

Au regard des éléments transmis:

- Eclairage moyen horizontal : 165 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.65
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,76
- GR - MAX 46
- Angle d'inclinaisons des sources lumineuses max 70°

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT SEINE SAINT-DENIS

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

AULNAY SOUS BOIS - STADE VÉLODROME 2 - NNI 930050102

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 04/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN suite à la réfection de la pelouse synthétique du 05/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 09/07/2025 effectué par M. ORTUNO membre de la C.R.T.I.S
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La CRTIS constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absence des tests in situ initiaux
- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR,

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN Prov jusqu'au 23/03/2026.

ST DENIS - STADE DU LANDY - NNI 930660501

Reprise de dossier suite à la décision de la CFTIS du 25/04/2019.

La Commission accuse réception des tests in situ en date du 15/11/2023 et propose un classement de l'installation en niveau T6 SYN jusqu'au 15/11/2033.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

DRANCY - STADE GUY MOCQUET 1 - NNI 930290401

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 26/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de contrôle initial en E6 signée par le propriétaire le 26/09/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 103 Lux (E6 min 150 Lux)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40

- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.69
- Etude éclairage du 01/09/2025

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 21/10/2029.

2.2 Confirmation de classement

DRANCY - STADE CHARLES SAGE - NNI 930290101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 19/09/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 17/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de niveau E4 signée par le propriétaire le 23/06/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 332 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.70
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.82

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 21/10/2026.

LE BLANC MESNIL - COMPLEXE SPORTIF PAUL ÉLUARD 1 - NNI 930070201

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 02/11/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 18/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de niveau E6 signée par le propriétaire le 04/07/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 164 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.69

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 21/10/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

DRANCY - STADE PAUL ANDRÉ - NNI 930290301

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 25/10/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 16/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de contrôle en E5 signée par le propriétaire le 04/08/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 192 Lux (E5 min 200 Lux)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42 (E5 min 0.5)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.68

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 21/10/2027.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT VAL D'OISE FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

FOSSES - Stade Auguste Delaune 2 - NNI 952500102

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

Installation visitée par M. GOMES, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 07/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en niveau T5 SYN du 18/06/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 07/10/2025 effectué par M. GOMES membre de la C.D.T.I.S du District du Val d'Oise.
- Plan du Projet
- Test in situ initiaux

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

- Absence de bancs de touches joueurs et officiels

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T6 SYN jusqu'en 01/10/2034.

1.2 Confirmation de classement

PIERRELAIE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 954880101

Cette installation sportive était classé en niveau T5 PN jusqu'au 13/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 SYN du 02/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 15/09/2025 effectué par MM. PLASSART & LACOUR membre de la C.D.T.I.S du District du Val d'Oise
- Plan de l'aire de Jeu
- Plan des Vestiaires
- Tests in situ initiaux

La CRTIS constate la non-conformité mineure suivante :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 21/04/2026.

MONTSOULT - STADE DU COSEC 1 - NNI 954300101

Cette installation sportive était classé en niveau T5 SYN jusqu'au 26/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 du 24/07/2025 et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 30/09/2025 effectué par M. GOMES membre de la C.D.T.I.S du District du Val d'Oise
- Plan de l'aire de Jeu
- Plan des Vestiaires
- Tests in situ décennaux

La CRTIS constate la non-conformité mineure suivante :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 01/12/2025.

JOUY LE MOUTIER - STADE DES MERISIERS 3 - NNI 953230203

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 12/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 du 15/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 13/10/2025 effectué par MM. PLASSART & LACOUR membre de la C.D.T.I.S du District du Val d'Oise
- Plan de l'aire de Jeu
- Plan des Vestiaires
- Tests in situ décennaux

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 12/10/2035.

JOUY LE MOUTIER - STADE DES MERISIERS 2 - NNI 953230202

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 28/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 du 15/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 13/10/2025 effectué par MM. PLASSART & LACOUR membre de la C.D.T.I.S du District du Val d'Oise
- Plan de l'aire de Jeu
- Plan des Vestiaires
- Tests in situ décennaux

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 17/12/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

ERMONT - STADE AUGUSTE RENOIR 1 - NNI 952190101

Cette installation sportive est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 11/10/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la rénovation de la tribune et des vestiaires, ainsi que des documents transmis:

- Demande d'avis préalable du propriétaire 09/04/2025
- Lettre d'intention de réalisation de travaux
- Plan de masse
- Plan de coupe

- Plan de la tribune
- Plan des vestiaires
- Plan du projet

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en niveau T4 SYN Travaux.

ERMONT - STADE AUGUSTE RENOIR 2 - NNI 952190102

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 20/09/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la réflexion de du terrain synthétique, ainsi que des documents transmis:

- Demande d'avis préalable du propriétaire 03/10/2025
- Lettre d'intention de réalisation de travaux

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Il est rappelé que l'article 3.1.5 du règlement fédéral recommande une forme en toit à 4 pans de manière à permettre une hauteur constante sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but. Dans le cas présent, il conviendra donc à minima de créer une zone plane au niveau du but afin de satisfaire cette exigence, tout en respectant les pentes réglementaires.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;

- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service. Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans.

- Il est fortement recommandé de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification des composants du revêtement.

- Dans le cas d'une demande FAFA il est précisé que les terrains en gazon synthétique à charge élastomère ne sont pas éligibles.

La Commission recommande :

- En cas de granulats de charge d'origine organique, la mise en œuvre d'un dispositif de rétention de ces granulats en périphérie,

- De procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant le cas échéant les tests des granulats élastomères pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en niveau T5 SYN.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

FOSSES - Stade Auguste Delaune 2 - NNI 952500102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LACOUR, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 01/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 signée par le propriétaire le 27/08/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Etude d'éclairage du 19/12/2023
- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 286 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.71

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 21/10/2029.

FOSSES - STADE AUGUSTE DELAUNE - NNI 952500101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 01/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 signée par le propriétaire le 27/08/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Etude d'éclairage du 19/12/2023
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 280 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.69

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 21/10/2029.

PIERRE-LAYE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 954880101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LACOUR, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 17/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 signée par le propriétaire le 02/09/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- APE Favorable du 07/05/2024
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 193 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.75
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.88

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/10/2029.

2.2 Confirmation de classement

SARCELLES - COMPLEXE SPORTIF NELSON MANDELA 3 - NNI 955850103

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 28/09/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le

03/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5 en signée par le propriétaire le 13/09/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 207 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.70

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 21/10/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT VAL DE MARNE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BONNEUIL SUR MARNE - Stade Léo Lagrange 4 - NNI 940110104

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en niveau T5 SYN du 16/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 19/09/2025 effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S
- AAC
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Tests in situ initiaux

Elle constate la non-conformité majeure suivante (pour un Niveau T5) :

- Les dimensions de l'aire de jeu sont de 100x60 m au lieu de 105x68 m (Art. 3.2.1)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement initial de cette installation en T6 SYN jusqu'au 12/09/2035.

BOISSY ST LEGER - STADE MARCEL LAVEAU N°2 - NNI 940040202

Ne pas tenir compte de cette décision

1.2 Confirmation de classement

LA QUEUE EN BRIE - STADE ROBERT BARRAN - NNI 940600101

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 11/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 du 16/07/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CRTIS
- Plan de coupe
- Plan des tribunes
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AOP
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 21/10/2035.

SUCY EN BRIE - PARC DES SPORTS N°3 - NNI 940710103

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 12/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 du 11/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11/09/2025 effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AOP

La CRTIS constate la non-conformité suivante:

- Surface des vestiaires joueurs (20m² minimum pour un T4 Art. 4.6.1.)

La Commission constate également l'absence des tests in situ décennaux.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 12/03/2026.

CACHAN - STADE DUMOTEL 1 - NNI 940160201

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 19/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 22/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 01/10/2025 effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AAC

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 19/03/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

LIMEIL BREVANNES - STADE MARCEL LAVEAU N°2 - NNI 940440102

Cette installation sportive était classée en niveau T5 Stabilisé jusqu'au 17/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 02/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17/09/2025 effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S
- Plan de coupe
- Attestation Administrative de Capacité
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

La Commission constate l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN PROV jusqu'au 04/03/2026.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BONNEUIL SUR MARNE - Stade Léo Lagrange 4 - NNI 940110104

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 19/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 signée par le propriétaire le 02/09/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- APE Favorable du 28/03/2025
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 179 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.63
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.80

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 21/10/2029.

2.2 Confirmation de classement

VILLEJUIF - STADE LOUIS DOLLY - NNI 940760201

L'éclairage de cette installation est classé niveau E4 jusqu'au 23/11/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 11/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de niveau en E4 signée par le propriétaire le 12/08/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- APE Favorable du 23/11/2023
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 568 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.59
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.76

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 21/10/2027.

CACHAN - STADE DUMOTEL 1 - NNI 940160201

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 14/07/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 16/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau en E6 signée par

le propriétaire le 22/09/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.67
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.82

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 21/10/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT YVELINES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CHANTELOUP LES VIGNES - COMPLEXE SPORTIF DAVID DOUILLET1 - NNI 781380101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 09/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN du 18/09/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite du 26/09/2025 effectué par M. ELISABETH membre de la C.D.T.I.S du District des Yvelines.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

NOISY LE ROI - Stade Sibano N°2 - NNI 784550102

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 du 26/08/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 19/09/2025 effectué par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S du District des Yvelines
- Plan des Vestiaires
- Plan de masse

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

- Les couvercles et plaques des arroseurs ne sont pas recouverts de gazon synthétique (Art. 3.10.2)

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 21/04/2026.

ABLIS - STADE TOM VANTHEEMSCHE 2 - NNI 780030102

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 01/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 24/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines
- AAC
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

GUYANCOURT - STADE SPORTING BOUYGUES 1 - NNI 782970501

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 03/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 26/08/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 05/09/2025 effectué par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.

La CRTIS constate la non-conformité mineure suivante :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 21/04/2026.

VILLIERS LE MAHIEU - STADE MUNICIPAL - NNI 786810101

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 19/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 du 24/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 24/09/2025 effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S du District des Yvelines
- AAC
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 21/10/2035.

MAREIL SUR MAULDRE - STADE MUNICIPAL - NNI 783680101

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 du 20/10/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 20/10/2025 effectué par M. ELISABETH membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines
- Plan des vestiaires
- AAC

La Commission constate que le terrain de foot à 11 n'est pas tracé.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend sa décision de classement de cette installation.

PORCHEVILLE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 785010101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 16/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du

18/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23/09/2025 effectué par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S du District des Yvelines
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

TREMBLAY SUR MAULDRE - STADE JEAN-CLAUDE ALLAIN - NNI 786230101

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 23/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 du 26/08/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 05/09/2025 effectué par M. ELISABETH membre de la C.D.T.I.S du District des Yvelines.
- Plan des Vestiaires
- AAC

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

- La zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3). Elle précise qu'une demande de classement en Niveau Travaux (T6 PN) pourra être étudiée à réception d'un descriptif des travaux de mise en conformité de la zone de sécurité, d'un plan projet (ex : réduction des dimensions de l'aire de jeu) et d'un échéancier

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité, la C.R.T.I.S. suspend sa décision de classement de cette installation.

GUYANCOURT - STADE JERZI POPIELUSZUKO - NNI 782970401

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 13/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 01/10/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 01/10/2025 effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

La CRTIS constate la non-conformité mineure suivante :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités , la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 21/04/2026.

LA CELLE ST CLOUD - STADE ANDRÉ RENÉ GUIBERT - NNI 781260201

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 09/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T6 du 01/10/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 03/10/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines
- Plan des Vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- AAC

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

- La zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3). Elle précise qu'une demande de classement en Niveau Travaux (T6 PN) pourra être étudiée à réception d'un descriptif des travaux de mise en conformité de la zone de sécurité, d'un plan projet (ex : réduction des dimensions de l'aire de jeu) et d'un échéancier

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité, la C.R.T.I.S. suspend sa décision de classement de cette installation.

BOIS D ARCY - STADE JEAN MOULIN 1 - NNI 780730101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 du 24/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30/09/2025 effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.
- AAC
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

BLARU - STADE MUNICIPAL - NNI 780680101

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 09/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T6 du 01/10/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 01/10/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.
- Plan des Vestiaires
- AAC

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 21/10/2035.

AUTEUIL LE ROI - STADE MUNICIPAL - NNI 780340101

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 10/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T7 du 11/10/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11/10/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.
- Plan des Vestiaires

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

- Dimensions du terrain insuffisante (elles doivent être de 90m de longueur et 45m de largeur minimum pour un classement en niveau T7)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend sa décision de classement de cette installation sportive.

ARNOUVILLE LES MANTES - STADE CLAUDE WICHEGROD 1 - NNI 780200101

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 06/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau A8 du 26/08/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 05/09/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 05/09/2025
- AAC

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau A8 PN.

POIGNY LA FORET - STADE HENRI ÉMILE - NNI 784970101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 08/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 19/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 14/10/2025 effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines
- Plan des Vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- AAC

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

ABLIS - STADE TOM VANTHEEMSCHE 1 - NNI 780030101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 24/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 02/10/2025 effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines
- AAC
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

CONDE SUR VESGRES - STADE MUNICIPAL - NNI 781710101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 26/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 18/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 08/09/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines
- AAC
- Plan des Vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ACHERES - STADE GEORGES BOURGOIN 1 - NNI 780050101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E7 jusqu'au 25/02/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 17/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de niveau en E7 signée par le propriétaire le 27/11/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 106 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.20
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.48

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 21/10/2027.

VELIZY VILLACOUBLAY - STADE SADI LECOINTE - NNI 786400301

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 13/09/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 20/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 16/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 121 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.23 (E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.27 (E6 min 0.6, E7 min 0.4)

La C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

2.3 Changement de niveau de classement

VERSAILLES - STADE DE PORCHEFONTAINE 2 - NNI 786460202

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 IM jusqu'au 09/12/2026.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 01/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/08/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Etude d'éclairage du 20/12/2024
- APE Favorable du 24/04/2025
- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 172 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.62
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.77

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 21/10/2029.

VERSAILLES - STADE DE PORCHEFONTAINE 3 - NNI 786460203

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/12/2026.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 01/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/08/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- APE Favorable du 24/04/2025
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 184 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.69
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.85

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 21/10/2029.

ST CYR L ECOLE - PARC DES SPORTS LELUC 3 - NNI 785450103

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 29/10/2026.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 29/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire

le 29/09/2025.

Au regard des éléments transmis :

- APE Favorable du 25/04/2025
- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 181 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.65

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 21/10/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

